



REGLEMENT INTERIEUR 2023-2024

ACCUEIL PERISCOLAIRE - CONVIVIALITE

Chers parents,

L'école Saint Julien met à votre service un accueil périscolaire le matin de 7 h 30 à 8 h 10, à midi de 11 h 30 à 12 h 15 et le soir de 16 h 30 à 18 h 30 (18 h le vendredi), ainsi qu'un temps de convivialité pour le déjeuner des élèves non inscrits à la cantine.

Ces services doivent conserver une certaine flexibilité afin d'entretenir le caractère familial propre à notre école. Cependant, il est essentiel de définir un certain nombre de règles pour garantir un accueil dans de bonnes conditions.

Nous vous remercions de signer ce document.

Fonctionnement général :

➤ **Les horaires :**

Ouverture en période scolaire les lundis, mardis, jeudis et vendredis

Garderie du matin	7 h 30-8h10
Garderie de midi	11 h 30 – 12 h15
Convivialité	11h30 – 13 h 15
Garderie du soir	16 h 30 - 18 h 30 / 18 h le vendredi

➤ **Lieux :**

Garderie du matin	Classe de maternelle
Garderie de midi	Cour de la maternelle
Convivialité	Cour et classe de maternelle
Garderie du soir	Cour et salle informatique en élémentaire

➤ **Surveillance :**

La surveillance des temps périscolaire est assurée par les personnels OGEC.

Garderie du matin	Mme Mélanie VENET
Garderie de midi	Mme Mélanie VENET
Convivialité	Mmes Mélanie VENET, Amel IMANSOUREN et Marjorie VUILLERMOZ
Garderie du soir	Mmes Amel IMANSOUREN et Marjorie VUILLERMOZ

De 16 h 25 à 16 h 45 :

Les élèves de maternelle sont sous la surveillance de Marjorie VUILLERMOZ qui les accompagne sur le site de l'école élémentaire.

Les élèves d'élémentaire qui restent à la garderie sont sous la surveillance des enseignantes qui effectuent la sortie. Sur ce temps, qui n'est pas une récréation, ils sont autorisés à prendre calmement leur goûter.

A partir 16 h 45, tous les enfants présents à l'école seront inscrits sur le registre d'appel de la garderie.

Pour les plus petits, différentes activités éducatives peuvent être proposées : jeux de société, puzzles, coloriages, pâte à modeler, jeux de construction, lecture...

Les plus grands (à partir du CP), une étude surveillée fonctionnera de 17 h à 17 h 30. Les élèves pourront faire leurs devoirs dans la classe de GS-CP. Ce temps sera encadré par un adulte qui pourra aider les enfants qui en feront la demande.

Il est toutefois essentiel que ce travail soit supervisé à la maison. C'est un temps privilégié à partager avec votre enfant, une reconnaissance de son travail scolaire.

De 17 h 30 à 18 h 30 : Ce temps est un créneau détente pour tous les enfants présents qui pourront faire des jeux de société, des coloriages, de la lecture, etc.

➤ **Responsabilités :**

Aucun enfant ne peut partir seul sans autorisation signée.

La présence physique, dans les locaux, des parents (ou de la personne chargée par les parents de récupérer l'enfant) dégage le personnel de la responsabilité envers l'enfant confié.

➤ **Inscriptions :**

Pour l'instant, aucune inscription préalable n'est nécessaire que ce soit pour la convivialité ou les différentes garderies.

Ce fonctionnement pourrait être amené à être modifié si un trop grand nombre d'enfants étaient présents, de manière à nous permettre de prévoir le personnel nécessaire pour assurer un accueil de qualité.

➤ **Contact :**

Lors des temps de périscolaire, vous pouvez joindre la personne responsable sur le téléphone de l'école au **04 78 05 59 60** ou l'application numérique.

Tarifs

Les tarifs sont fixés chaque année par délibération en conseil d'administration de l'OGEC.

Les services de garderie et de convivialité seront facturés sur le relevé de frais OGEC selon les modalités de règlement choisies en début d'année, et en fonction de la fréquentation de l'enfant.

Garderie du matin	2,50 €
Garderie de midi	1,30 €
Convivialité	4,50 €
Garderie du soir	2,50 € jusqu'à 17 h 30 +
Lundi-mardi-jeudi	2,50 € de 17 h 30 à 18 h 30
Ludothèque	3,50 €
Vendredi	

Pour la garderie du soir, toute présence de votre enfant à partir de 16 h 45 sera facturée.

Tout retard devra être signalé au numéro indiqué ci-dessus et sera facturé à la famille 5 € quelle que soit la durée du dépassement.

Discipline

L'article « Tenue, politesse et savoir-vivre, respect des personnels et du matériel » du règlement intérieur de l'école Saint Julien 2022-2023 s'applique pleinement à l'accueil périscolaire.

Les garderies périscolaires et la convivialité sont des services rendus aux familles, nullement obligatoires. Nous ne sommes donc pas obligés de garder les enfants dont le comportement laisserait à désirer.

Ainsi, les enfants doivent respecter les locaux et l'organisation mise en place à l'accueil périscolaire et à la convivialité, à savoir :

- Respecter les autres (enfants et adultes) et leurs activités
- Respecter les consignes données
- Respecter le matériel et le ranger
- Régler les conflits dans le calme
- Ne pas courir ni chahuter dans la salle d'accueil
- Parler doucement
- Utiliser un vocabulaire adapté (pas de gros mots)

En cas de détérioration du matériel, celui-ci sera facturé aux tuteurs de l'enfant. En cas de problème de discipline, les parents de l'enfant pourront être convoqués par la direction. L'article du règlement intérieur de l'école Saint Julien « Sanctions prévues en cas de non-respect du règlement » pourrait alors s'appliquer.

Un règlement sera aussi élaboré avec les enfants. Chacun d'entre eux s'engagera à le respecter.

L'équipe pédagogique, le personnel OGEC

Etabli en un exemplaire, et signé le 1^{er} septembre 2023

Signature du chef d'établissement



Signature des parents
(précédée de la mention
« Lu et approuvé »)